Rue de Conthey 2 – 1950 Sion 079 577 49 28 politique@psvr.ch www.psvr.ch



Service de la mobilité (SDM) Rue des Creusets 5, 1950, Sion

RÉPONSE DU PSVR À LA CONSULTATION SUR L'AVANT PROJET DE RÉVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LES ROUTES (LR)

Madame, Monsieur.

Le Parti socialiste du Valais romand (PSVR) vous remercie de l'opportunité qui lui est accordée de se prononcer dans le cadre de la consultation concernant l'objet cité en marge.

Les grandes lignes de la révision

1. Bases légales pour le financement de la construction et l'entretien des aires de repos des gens du voyage

Le plan directeur cantonal, suivant les recommandations du rapport de 2019 de la fondation « Assurer l'avenir des gens du voyage suisses », prévoit que le canton doit se doter de trois aires de stationnement et de repos des gens du voyage. À l'heure actuelle, il n'en compte qu'une seule.

Si l'on peut saluer la volonté d'une meilleure répartition des frais engendrés par ces aires de repos, le PSVR reste sceptique quant à l'efficacité de cette mesure d'encouragement qui ne garantit pas l'application du plan directeur cantonal. Selon nous, des mesures incitatives plus fortes pourraient être déployées. La commune site pourrait, par exemple, être dispensée de participer aux frais de construction ou d'entretien de l'aire. En outre, le canton devrait porter la responsabilité de la création de ces aires pour garantir qu'elles voient le jour par l'acquisition de terrain auprès de communes ou de privés-es.

2. Répartition des frais entre canton et communes pour la construction et l'entretien des routes cantonales à travers les localités

Une simplification des clés de répartition est bienvenue. Elle permettra une harmonisation et une cohérence à l'échelle du canton. Nous saluons également l'augmentation de la participation du canton lors de travaux d'entretien à l'intérieur d'une localité.

3. Mise à jour des critères de répartition de la participation aux frais d'entretien et de construction entre les communes

Ce dernier point nous paraît problématique à plusieurs égards. En premier lieu, le remplacement du critère « effectif des véhicules à moteur » par une augmentation du coefficient du critère « effectif de la population » n'est en aucun cas acceptable. La corrélation entre ces deux critères n'est pas interrogée et est présenté comme étant stable. Or, l'objectif primordiale d'une politique de la mobilité en cohérence avec les enjeux de notre siècle vise justement à diminuer l'utilisation des véhicules à moteur et donc à affaiblir cette corrélation. De plus, ce remplacement ferait fi des efforts des communes qui tentent de diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en réduisant leur parc automobile. Par ailleurs, ce chiffre ne tiendrait toujours pas compte de l'utilisation réelle des

routes, ce qui semble pourtant être l'objectif fixé. Nous demandons par conséquent que ce critère soit retravaillé par le Service de la mobilité et nous attendons d'autres propositions.

Remarques générales sur la loi

La dernière révision totale de cette loi remonte à 1965. Il est incontestable que les enjeux d'une mobilité cohérente dans notre canton ont grandement évolué depuis. Le GIEC a récemment publié le résumé de son rapport 2022 à l'attention des décideur-euses, dans lequel il avance qu'il nous reste trois ans pour inverser la courbe des émissions de GES et éviter des conséquences catastrophiques. D'après les chiffres du parlement européen, 30 % des émissions de GES de nos voisins de l'UE proviennent du secteur des transports¹. Une loi sur les routes, même à notre échelle cantonale, doit se saisir de ces enjeux de manière sérieuse et en faire le centre des réflexions. Pour ce faire, nous estimons qu'une révision totale de la loi sur les routes doit être entreprise. Il s'agirait d'y inclure les enjeux liés aux émissions de GES mais également les enjeux de protection de la biodiversité (par exemple, en introduisant plus de flexibilité quant à l'éclairage public) et les enjeux de mobilité douce (en renforçant l'article 9 sur les pistes cyclables). En outre, le texte ayant subi maintes révisions partielles mériterait d'être remis à neuf dans son intégralité. Pour ces raisons, le PSVR demande une révision totale de la loi sur les routes.

Pour le PSVR:

Clément Borgeaud

Président

Grégoire Rieder secrétaire politique

 $^{^1\} https://www.europarl.europa.eu/news/fr/headlines/society/20190313STO31218/emissions-de-co2-des-voitures-faits-et-chiffres-infographie$